

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 avril 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Bernard FISCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS
- Absent(s) : Madame Martine JUNG
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2018/081 - 41020 - Interventions préventives pour les jeunes enfants
Proposition d'approbation d'un projet de convention de
partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le
Groupement d'Intérêt Public Maison des Adolescents**

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de contribuer au fonctionnement du GIP MDA par la mise à disposition d'une sage-femme de PMI une demi-journée par semaine et un psychologue une journée par semaine ; cette mise à disposition représentant un coût d'environ 15 000 € par an ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat 2018-2021, jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et le GIP Maison des Adolescents du Bas-Rhin ;
- autorise le président à signer cette convention.

Non participation au vote : Madame Chantal JEANPERT

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180409-lmc1116765-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/04/18